

Quelques points pratiques pour une rentrée 2018 sereine !

Pour des questions d'absences, de retards, de maladie, de perte de vêtements, de problème de casiers, pour laisser un message à un professeur,... signalez-vous au **standard téléphonique ouvert à partir de 7 h 45** (04 74 67 02 22)

Pour des questions d'inscription à la demi-pension, de paiement ou de difficultés de paiement de la demi-pension, des problèmes de manuels scolaires... contactez le **service gestion**.

Pour des questions de déménagement, de changement d'adresse, de certificats, de bourses, d'options, de problème de connexion à Pronote... contactez le **secrétariat de direction**.

Pour des difficultés familiales, contactez **l'assistante sociale**.

VIE QUOTIDIENNE

Le service de vie scolaire s'occupe de votre enfant lorsqu'il n'est pas en classe avec un professeur : études, récréations, temps méridien, entrée et sortie du collège.

Pour envoyer une autorisation de sortie du collège, **courriel** : vie-scolaire1.0690002C@ac-lyon.fr

Laissez un message à l'accueil dès que possible lorsque votre enfant est **absent** : cela évite au service de vous appeler dans la matinée pour connaître la raison de l'absence. Lorsque votre enfant revient au collège, il doit présenter **AVANT** d'entrer en classe, un **billet rose** rempli et signé par vous (carnet page 28).

L'utilisation des **portables**, des baladeurs, de tout objet de communication semblable, est **interdite** aux élèves dans toute l'enceinte du collège. Cela apporte à chacun la sérénité nécessaire au travail. **Les téléphones seront éteints et rangés au fond du sac des élèves.**

Un téléphone est toujours disponible à la Vie scolaire, pour permettre aux élèves d'appeler leur famille, s'ils en ont besoin.

Chaque élève demi-pensionnaire a un **casier** qui lui est prêté pour toute l'année scolaire. Il est responsable de l'état de son casier. Chaque élève doit pouvoir fournir un cadenas avec 3 clés.

Le collège est **ouvert** de 7h40 à 17h30. Les élèves sont pris en charge jusqu'à 16h45 seulement : **attention** ! Il n'y a pas d'étude après 16h45 (c'est un gros changement après l'école primaire).

A la **demi-pension**, les élèves se servent sur leur plateau. Les élèves qui ne souhaitent pas manger de poisson ou de viande, peuvent se signaler à chaque passage afin d'obtenir une plus grosse assiette de légumes ou de féculents. Le service de demi-pension ne peut malheureusement pas faire de repas spéciaux (allergies, etc.).

GESTION

Le service gestion est ouvert aux familles de 7 h 55 à 12 h 20 et de 13 h 15 à 17 h 15. Il reçoit les élèves tous les jours de **9 h 50 à 10 h 05** (récréation du matin). **Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires.**

Tarifs appliqués en cas de perte et/ou de détérioration :

- Cartes de demi-pension : 5 euros
- Protection de carte : 1 euro
- Carnet de liaison : 2 euros

Manuels scolaires :

Les manuels scolaires sont fournis en début d'année scolaire aux élèves. La fiche de prêt doit datée et signée) et rendue au Professeur Principal.

En cas de perte ou de détérioration rendant le manuel inutilisable, ce dernier sera facturé au prix public. En cas de dégradation au-delà d'une usure normale, celle-ci sera également facturée.

Un double jeu de manuels scolaires sera **uniquement** prêté sur **présentation d'un justificatif médical, et non en cas de garde alternée.**

Relevé d'Identité Bancaire :

Un relevé d'identité bancaire est demandé à tous les élèves (demi-pensionnaires et externes) lors de l'inscription ou de la réinscription dans l'établissement. **C'est une pièce indispensable** (1 RIB par responsable légal en cas de garde alternée).

En effet, au cours de sa scolarité, votre enfant va être amené à participer à des sorties facultatives payantes (musée, théâtre..) ou des voyages scolaires, pour lesquels un règlement est demandé à l'avance. Si l'évènement est annulé, le collège doit être en mesure de rembourser les familles.

Le RIB servira également pour rembourser les familles en cas de trop-perçus pour la demi-pension ou le versement des bourses de collège.

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert tous les jours, de 7 h 45 à 12 h 20 et de 13 h 15 à 17 h 20 (mercredi de 7 h 45 à 12 h 15)

Les familles doivent informer le secrétariat de **tout changement de coordonnées (adresse, téléphone), et de situation (mariage, divorce, décès) dès que possible.**

Tout changement d'établissement scolaire en cours d'année (déménagement, autre...) doit impérativement être signalé au secrétariat du collège par courrier manuscrit au plus tard 15 jours avant de départ effectif de l'élève.

De nombreuses informations et documents sont diffusés par le secrétariat durant l'année scolaire : dans un souci d'efficacité, nous vous remercions de respecter les dates de retour de ces documents.

Les informations sont également relayées sur Pronote et sur le site du collège : n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

IMPORTANT : Les bulletins scolaires, les diplômes (ASSR 1 et 2, DNB) sont des documents originaux. En cas de perte, ils ne seront pas réédités. Les familles veillent à en faire les copies nécessaires.

Les certificats de scolarité sont diffusés aux élèves en début d'année scolaire, ou en cas d'arrivée en cours d'année scolaire. Ils ne sont pas réédités, sauf en cas de changement d'adresse.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Le collège Asa Paulini accueille à la demi-pension un nombre croissant d'élèves présentant des risques d'allergie alimentaire.

Ces élèves bénéficient d'un dispositif mis en place en interne, en relation avec les différents services de l'équipe éducative, médecin scolaire, infirmière, vie scolaire, personnels de cuisine etc. pour apporter si nécessaire les premières réponses d'urgence qui ont été définies dans les protocoles propres à chacun d'entre eux.

Toute l'équipe éducative du collège fait tout son possible pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.

Cependant nous attirons votre attention :

Le service de demi-pension, qui sert plus de 80 000 repas dans l'année avec un nombre limité d'agents, ne peut ni adapter les menus en fonction des diverses allergies alimentaires ni surtout garantir de manière absolument certaine au moment de la distribution des plats qu'aucun élément allergène n'est présent dans la préparation ou n'a été mis en contact avec la préparation.

Dans ces conditions et sous ces réserves, nous vous invitons à consulter par avance les menus disponibles sur Pronote et sur le site du collège pour en vérifier la compatibilité avec les précautions à prendre pour votre enfant. En cas de doute et de manière qui doit rester exceptionnelle, votre enfant peut également apporter son panier repas si vous souhaitez qu'il puisse manger avec ses camarades à la demi-pension.

Nous vous invitons en ce cas à prendre préalablement contact avec le service de gestion du collège.